



Préavis municipal N° 04/2021 : Réfection du chemin forestier, Peyres-Possens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de MM Samuel Aubert, Michel Besson, Jean-Ulysse Gasser, Christian Forestier et le soussigné Gérald Guex s'est réunie le 2 juin à Thierrens, en présence de M Thierry Devallonné municipal en charge du triage forestier et M. Gaëtan Faessler garde-forestier.

Le préavis présente le projet de reconstruction sur 30 m du chemin forestier au lieu-dit Pré-Marin, ayant subi un glissement de terrain en raison de présence d'eaux de surface et souterraine.

Ce chemin est nécessaire à l'exploitation forestière ainsi qu'à son entretien en qualité de fonction protectrice.

Le projet de réfection nous a été présenté en détail, sur place, et nous avons été convaincu par la nature des travaux proposés, ils semblent adaptés à la situation et devraient permettre de régler durablement les problèmes observés depuis plusieurs mois déjà. La variante 2 est retenue sur conseil du géologue.

Des spécialistes ont été intégrés à l'élaboration de la solution retenue.

Le Canton a favorablement préavisé la proposition municipale.

Les montants présentés au préavis sont issus d'offre d'entreprise. Le coût des travaux est adapté à la nature et l'ampleur des travaux à réaliser.
Ces travaux sont sujets à subventions cantonales à hauteur de 70% en raison de la nature protectrice du versant forestier.

Les travaux sont prévus pour l'été-automne 2021.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis 4/2021 tel que présenté.

Thierrens, le 2 juin 2021

Samuel Aubert

Michel Besson

Jean-Ulysse Gasser

Christian Forestier

Gérald Guex, rapporteur

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42).**